

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 08-11-2017

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Abeilles.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Affections à parasites sensibles à l'amitraz.

Chez les abeilles :

- traitement de la varroase due à *Varroa destructor*.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Usage externe.

Posologie

Traitement dans la ruche :

1 g d'amitraz par ruche, soit 2 lanières par ruche.

Séparer les 2 lanières et les suspendre entre les cadres au niveau de la grappe d'abeilles. Respecter un espacement minimum d'un cadre entre les 2 lanières.

Laisser les lanières en place au minimum 6 semaines.

Traiter toutes les ruches simultanément.

Périodes de traitement recommandées : en l'absence de hausse après la récolte (fin été/automne) et avant les miellées de printemps.

En fin de traitement, retirer les lanières des ruches et les éliminer selon les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Une lanière de 15 g contient :

Substance active :

Amitraz 500 mg

Excipient 15 g (lanière de copolymère d'éthylène et d'acétate de vinyle)

Principes actifs / Molécule

Amitraz, Substance active

Forme pharmaceutique

Lanière

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste II.

A ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée au minimum 5 ans.

Accessible aux groupements agréés.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Miel : zéro jour.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

L' amitraz est une substance de synthèse à activité acaricide et insecticide de la famille des amidines.

Le mode d'action de l' amitraz est de type neurotoxique. L' amitraz agit principalement comme inhibiteur des récepteurs octopaminergiques, conduisant à une inhibition de l'influx neurologique physiologique. Il en résulte une paralysie du parasite, permettant son élimination naturelle par simple gravité.

Propriétés pharmacocinétiques

La pharmacocinétique de l' amitraz est inconnue chez l'abeille. Aucune étude n'a été envisagée dans ce domaine pour la spécialité du fait des difficultés méthodologiques considérables en regard de l'utilité des informations attendues.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Non connues.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Ne pas dépasser la dose prescrite.

Traiter toutes les colonies d'un rucher simultanément.

Comme avec tout antiparasitaire, des résistances peuvent se développer lors d'une utilisation inappropriée du médicament.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

Se laver les mains après manipulation.

Le port de gants ainsi que l'équipement de protection habituel est recommandé lors de l'utilisation du produit.

Ne pas inhaler, ne pas avaler.

Autres précautions

Ne pas jeter de lanières ni de sachets vides dans les mares ou les cours d'eau.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

Sans objet.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

La spécialité a été administrée jusqu'à cinq fois la dose thérapeutique pendant une durée de 6 semaines sans effet secondaire notable sur les abeilles.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

L'effet toxique de l'amitraz est augmenté en présence de sels de cuivre et l'activité thérapeutique est diminuée en présence de butoxide de pipéronyle. L'emploi simultané de ces deux substances avec l'amitraz devra donc être évité.

Incompatibilités

Non connues.

L'emploi simultané de sels de cuivre et/ou de butoxide de pipéronyle avec l'amitraz doit être évité.

Conservation

Durée de conservation

21 mois.

Après ouverture : utiliser les lanières rapidement pour éviter l'oxydation de l'amitraz.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Conserver le médicament dans l'emballage d'origine fermé.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit (lanières après retrait des ruches, lanières non utilisées) doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

VETO-PHARMA
12-14 Avenue du Québec
ZA Courtaboeuf
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Classification ATC Vet

- QP53AD01

Laboratoire



VETO-PHARMA
14, av. du Québec
ZA de Courtaboeuf
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél : 01.69.18.84.80
Fax : 01.69.28.12.93

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation

FR/V/3653206 7/1995 - 21/04/1995

Présentation et quantité

Sachet de 10 lanières

Code GTIN : 03760094690002